

# Rapport d'activité 2011



## Les services de l'Etat



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE SAÔNE-ET-LOIRE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011

## SOMMAIRE

1. Sécurité
2. Cohésion sociale
3. Economie - emploi
4. Aménagement du territoire
5. Education
6. Modernisation de l'Etat
7. L'administration au service des usagers et des collectivités locales
8. Communication
9. L'effort financier de l'Etat en 2011



# AVANT-PROPOS

En ma qualité de représentant de l'Etat dans le département, il m'appartient en application de l'article L3121-26 du code général des collectivités locales, d'informer le conseil général de l'activité des services de l'Etat dans le département, par un rapport spécial.

J'ai souhaité tout comme en 2011, vous présenter l'action et les résultats obtenus par les services de l'Etat sous forme d'un document synthétique, l'ensemble des contributions étant accessible sur le site internet de la préfecture.

Ce document vise à illustrer les politiques et actions conduites par l'Etat dans le département en mettant l'accent, le cas échéant, sur les mesures nouvellement mises en place et sans viser à l'exhaustivité.

Ainsi, la situation de crise économique que la France a encore connue tout au long de l'année 2011 a constitué une des préoccupations majeures qui a conduit l'Etat à poursuivre avec l'ensemble des acteurs locaux, sa mobilisation en faveur du développement économique et de l'emploi. Cela s'est traduit notamment par la réactivation des services publics locaux de l'emploi (SPEL) animés par les sous-préfets sur chaque bassin d'emploi. Ce contexte difficile a incité l'Etat à renforcer ses efforts en direction des populations les plus fragiles au travers des nombreux dispositifs de sa politique de cohésion sociale.

Enfin, je souhaite remercier l'ensemble des cadres et des agents de l'Etat qui ont contribué par leurs efforts quotidiens, à la mise en oeuvre des missions d'intérêt général relevant de leur domaine d'activité.

François PHIUZOT,  
préfet de Saône-et-Loire

**V**eiller à la sécurité de la population est demeuré en 2011, une responsabilité majeure des services de l'Etat.

### ► La sécurité publique

L'année a été marquée par le renforcement de la lutte anticambriolages, en particulier grâce aux contrôles des forces de l'ordre, aux opérations tranquillité vacances (OTV) et seniors (OTS), et à la sensibilisation des personnes âgées face au vol par ruse.

La population a été invitée à renforcer une vigilance de proximité. Le dispositif « citoyens vigilants » a été amorcé et devra produire ses premiers effets en 2012.

La sécurité dans les commerces et industries, comme dans les grands centres commerciaux a fait l'objet d'initiatives spécifiques (sensibilisation du référent sureté aux réflexes et bonnes pratiques, conseils).

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en hausse de 6,4 % par rapport à 2010, soit 1994 faits constatés contre 1874 en 2010. 61 % d'entre elles se produisent en zone police. Le taux d'élucidation par les forces de l'ordre s'élève à 80,94 %.

Les atteintes aux biens sont en hausse de 8,39 % soit environ 1000 faits de plus qu'en 2010. Les cambriolages représentent 20,4 % des atteintes aux biens et sont en hausse de 16,48 % (2446 contre 2100 en 2010). Les cambriolages demeurent une infraction difficile à résoudre dont le taux d'élucidation reste faible (11,4 %).

Les escroqueries et les infractions économiques et financières (EIEF) sont quasi-stables comparativement à 2010 soit 2594 faits constatés en 2011 (contre 2595 faits constatés en 2010). Le taux d'élucidation en la matière est bon puisque 54,47 % de ces infractions sont élucidées.

Les infractions relevées par l'action des services (IRAS) sont en diminution de 2,78 % par rapport à 2010. L'usage et le trafic de produits stupéfiants demeurent, en ce domaine, les infractions les plus constatées.

### ► La sécurité routière

Globalement, la tendance à la baisse s'est atténuée en 2011 et l'on constate un palier dans l'évolution du nombre d'accidents et de blessés. Le nombre de tués s'est quant à lui accru atteignant 57 morts sur les routes du département (pour 51 en 2010). Le nombre de blessés hospitalisés ayant également fortement augmenté (+ 16 %), les accidents de l'année 2011 sont donc caractérisés par une plus grande gravité.

Le non respect des priorités reste la première cause d'accidents corporels et a représenté 19% des accidents mortels en 2011. La vitesse et l'alcool demeurent les deux autres facteurs majeurs d'accidentalité.



Alors qu'ils représentent seulement 13% de la population, les jeunes sont impliqués dans plus de 34% des accidents corporels et dans plus de 42% des accidents mortels)

En 2011, le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) a permis de mener 92 actions touchant 15 000 personnes dont 7 900 jeunes en milieu scolaire.

### ► La sécurité civile

Les travaux de mise à jour et d'adaptation des dispositifs ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), la prescription des plans de prévention des risques technologiques, l'information préventive et le suivi des plans communaux de sauvegarde, le volet défense autour des secteurs d'activité d'importance vitale ont été les enjeux majeurs de l'année 2011.

#### *Le dispositif de gestion de crise*

Le dispositif ORSEC « eaux potable » a été validé par arrêté préfectoral en juillet 2011.

Un nouvel établissement soumis à la directive européenne SEVESO seuil haut a été autorisé à fonctionner dans le département en juin 2009. Un plan particulier d'intervention (PPI) de cet établissement a été approuvé en août 2011.

La révision quinquennale du dossier départemental des risques majeurs initiée en 2010 a été poursuivie en 2011. 4 Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ont ainsi été approuvés en 2011.

Quant aux risques naturels, la publication de la cartographie du risque sismique au printemps 2011 a nécessité une remise à plat complète du dispositif d'information des acquéreurs et des locataires, passant par la confection ou la mise à jour des fiches d'information des acquéreurs et locataires et des arrêtés pour chacune des 552 communes concernées. Plusieurs réunions d'arrondissement ont été organisées à l'intention des élus sur ce thème.

Les communes ont également bénéficié d'un accompagnement pour la réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde.

#### *Une politique d'exercice soutenue*

En 2011, quatre exercices ont été organisés par le SIDPC.

Pour respecter les contraintes réglementaires liées à la présence de sites Seveso en Saône-et-Loire, deux exercices cadre de type PPI ont été réalisés.

Il a également été organisé un exercice de terrain ORSEC épizooties « fièvre aphteuse » dans une exploitation agricole en Bresse louhannaise.

Un exercice inondation de la Seille à Louhans, avec mise en œuvre d'un COD et d'un PCO a associé trois communes, ce qui leur a permis de tester leur plan communal de sauvegarde, document soit juste approuvé, soit en cours de finalisation.

#### *Les faits marquants de l'année 2011*

> Plus calme que l'année précédente, 2011 a enregistré sept alertes météo « orange », dont une fois pour neige, une fois pour pluies verglaçantes, une fois pour épisode de vent violent et quatre fois pour phénomènes orageux. Le 21 juin 2011, une cinquantaine d'interventions du SDIS ont été effectuées sur le secteur de MERVANS où une mini-tempête s'était abattue.

> Le niveau 2 du plan canicule a été déclenché pendant 3 jours en



# SÉCURITÉ

août, néanmoins, d'après les données de la Cellule Interrégionale d'Epidémiologie (CIRE), sans impact sanitaire.

> La gestion de la sécheresse a nécessité la réunion de plusieurs observatoires « sécheresse » qui ont débouché sur des mesures de restriction de l'usage de l'eau et à l'examen de nombreuses dérogations sollicitées par les particuliers, les entreprises ou les collectivités.

> Le 23 mars 2011, un stagiaire d'un lycée est tombé dans un bac de rétention des boues de la station d'épuration de Montceau-les-Mines. Le C.T.A./C.O.D.I.S. a engagé des plongeurs, compte tenu du caractère particulier de cette intervention. Son corps inanimé fut découvert après environ deux heures de recherche.

> Les secours ont été déclenchés le 31 mai, suite à la collision entre un convoi exceptionnel transportant une palle d'éolienne et un T.E.R. sur la commune de Mesvres mobilisant 56 sapeurs-pompiers et 17 véhicules, dont le P.C.M. 71.

> De grands rassemblements : en février, le championnat de France de cross à Paray le Monial, les 40 ans du cru St Véran en juin, un meeting aérien en juillet à l'aérodrome de St Yan et l'organisation des obsèques de Mme Danielle Mitterrand à Cluny en novembre.

## ► La sécurité sanitaire

### *Les alertes sanitaires*

Des programmes de contrôle sanitaire des eaux sont élaborés chaque année par la délégation territoriale de l'ARS. En 2011, 3651 prélèvements ont été effectués dans les piscines ou établissements thermaux du département. Les résultats d'analyses non-conformes ont donné lieu à la mise en place de mesures de gestion adaptées à la situation, en lien avec l'exploitant, qui ont pu conduire, dans les situations les plus graves, à des mesures d'interdiction.

La délégation territoriale de l'ARS a également géré en 2011, 5 signalements de pollution du milieu naturel, 31 cas de légionellose (mais aucun cas groupé), 9 cas de présence en quantité importante de légionelles dans un réseau intérieur et 3 dépassements pour des tours aéro-réfrigérantes (TAR), 9 cas d'intoxication au monoxyde de carbone soit 43 personnes hospitalisées, 11 toxi-infections alimentaires collectives (T.I.A.C.).

### *Les alertes alimentaires*

> 53 alertes nationales (- 15% par rapport à 2010) concernant des non-conformités sur des produits, non élaborés en Saône-et-Loire mais commercialisés sur le département, ont, selon le cas, nécessité l'information large des professionnels pour le rappel de produits.

> 15 alertes départementales (en baisse de - 50% par rapport à 2010) concernant des produits agroalimentaires élaborés dans le département ont fait l'objet d'investigations spécifiques. Il s'agissait de la présence de germes *Listeria monocytogenes*, d'*Escherichia coli* potentiellement dangereuse et de salmonelles mais également de la présence d'antibiotiques, d'aflatoxines et de dioxines dans les denrées végétales. Un cas de résidus de chloramphénicol (substance interdite) a été détecté dans un aliment fabriqué pour animaux d'élevage.

> Pour assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation par des contrôles de la chaîne alimentaire, de l'élevage à l'assiette du consommateur, les contrôles ont été intensifiés et répartis tout au long de l'année dans les différents secteurs : métiers de bouche, restauration commerciale, restauration rapide, restauration collective, produits fermiers et entreprises agro-alimentaires. L'action a engendré plus de sanctions, allant de l'avertissement jusqu'à la fermeture de 2 établissements pour défaut d'hygiène en 2011, en raison principalement d'un ciblage des entreprises à risques ou concernés par des alertes sanitaires déclenchées aux niveaux départemental, national ou européen.

> Optimiser la coopération entre les services de l'Etat lors des opérations vacances (période estivale, fêtes de fin d'année) : les contrôles ont été maintenus malgré une baisse relative liée à la diminution des effectifs des contrôleurs (144 contrôles en 2011 contre 345 en 2010) pour ces périodes en ciblant la sécurité sanitaire des aliments, la prévention des intoxications alimentaires mais également le respect de la chaîne du froid à tous les stades de distribution.

Le logement social, les publics les plus fragiles et la politique de la ville, demeurent toujours au centre de l'action de l'Etat pour renforcer la cohésion sociale.

## ► Habitat

### *Plan départemental de l'habitat*

En matière d'habitat, les différents outils utilisés par les services de l'État ont pour but de développer une offre de logements adaptée aux territoires dans l'optique de répondre aux besoins des familles modestes. La mise en cohérence des différentes politiques publiques repose sur l'application des six orientations du plan départemental de l'habitat élaboré au cours de l'année 2011 conjointement entre l'État, le Département et les trois principales agglomérations de Saône-et-Loire et approuvé début 2012.

De manière opérationnelle, les services de l'État utilisent trois leviers pour atteindre cet objectif.

### *Les aides de l'ANAH*

L'intervention de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) en matière d'habitat privé est axée sur trois priorités : la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, la lutte contre la précarité énergétique, et l'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie :

- 37 logements indignes ont été traités en 2011 dont 14 concernaient des propriétaires occupants

- 181 dossiers d'adaptation à la perte d'autonomie ont reçu une suite favorable soit 157 % des objectifs annuels à atteindre.

- a été signé en 2011 le contrat local d'engagement contre la précarité énergétique des propriétaires occupants grâce à un partenariat entre l'Etat, l'ANAH, le Département, la CACVB, la CAF, la MSA, Pro-civis et la CARSAT qui a permis d'apporter une aide à 124 familles. A signaler que la Saône-et-Loire était le troisième département français signant un tel contrat.

Au total, l'ANAH a participé à l'amélioration de 403 logements en mobilisant 2 228 515 €.

### *Le financement de logements sociaux*

La DDT a agréé 222 logements PLUS et PLA-I. Une part minimale de PLA-I est imposée aux bailleurs afin de garantir des loyers très inférieurs aux prix du marché aux familles les plus modestes. Ainsi, outre une résidence sociale de 37 logements financée à Mâcon, 60 logements ont été agréés en PLA-I.

Dans les zones les plus tendues du département ou pour favoriser la mixité sociale, 47 logements ont été agréés en PLS. Par ailleurs, 6 établissements pour handicapés ou personnes âgées (EHPAD) ont reçu un agrément PLS pour un équivalent de 327 places.

Le montant des aides au logement en 2011 s'établit comme suit :

- Allocation de logement familiale (ALF) : 22 728 004 €
- Allocation de logement sociale (ALS) : 27 588 374 €
- Allocation personnalisée au logement (APL) : 60 472 063 €
- Allocation de logement temporaire : 712 472 €
- Prêts amélioration de l'habitat : 40 366 €

### *La rénovation urbaine*

Enfin, la délégation territoriale de l'ANRU a assuré le suivi des 4 projets de rénovation urbaine du département. Les engagements de l'ANRU dans les 4 projets du département se sont montés à plus de

9 millions d'€ en 2011.

Si l'on cumule les aides directes à l'habitat privé et à l'habitat social (État, ANAH et ANRU), les subventions consacrées au logement en 2011 se sont montées à 12,097 millions d'euros, ne représentant qu'une partie de l'effort global de l'Etat pour le logement.

## ► Politique de la ville

La délégation territoriale de Saône et Loire et la mission de pilotage des actions financées par l'ACSE relatives à la politique de la ville (contrats urbains de cohésion sociale, programme de réussite éducative, cordées de la réussite, internats d'excellence, gestion urbaine de proximité et fonds interministériel de prévention de la délinquance) sont confiées à la direction départementale de la Cohésion Sociale.

L'objectif est de renforcer la cohésion sociale sur les quartiers de la politique de la ville (au nombre de 22 en Saône et Loire), de promouvoir l'égalité des chances et de contribuer à la prévention de la délinquance.

36 adultes relais, médiateurs dans les quartiers relevant de la politique de la ville travaillent dans les associations, les régies de quartier, les établissements publics locaux d'enseignement et les villes. Ces postes sont financés par l'Acse pour un montant de 791 260 €.

En 2011, les contrats urbains de cohésion sociale signés en 2007 entre l'Etat et quatre collectivités territoriales (Grand Chalon, Communauté Urbaine Creusot-Montceau, Mâcon, Autun) ont été prorogés par avenant, fixant leur durée d'exécution jusqu'à 2014.

260 dossiers ont été instruits pour une aide globale de 1256831 €.

## ► Lutte contre les exclusions

### *Le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)*

Le PDALPD 2006-2010 copiloté par l'Etat et le Département a pour objet d'« agir résolument pour le droit au logement ».

Il a été prorogé d'un an afin d'en permettre l'évaluation. Cette démarche a permis de mettre en évidence la nécessité de renforcer la cohérence entre les actions et les outils existants pour améliorer l'efficacité et la lisibilité du plan.

La charte de prévention des expulsions a été signée le 20 décembre 2011 par l'ensemble des partenaires, comprenant une charte pour le parc privé et une pour le parc public. Ce document sera la référence dans la mise en oeuvre du dispositif évoqué ci-dessous.

La commission de coordination de actions de préventions des expulsions (CCAPEX) départementale a été réunie pour la première fois le 3 octobre 2011. Sa mission est de piloter et d'assurer le suivi du dispositif qui en Saône-et-Loire se décline en 6 commissions territoriales, chacune étant présidée par un sous-préfet et un représentant du Département. L'objectif est la diminution du nombre de procédures contentieuses.

Dans le cadre du droit au logement opposable (DALO), la commission de médiation a examiné 73 dossiers en 2011 (34 en 2010). 59 décisions ont été prises dont 26 favorables.



# COHÉSION SOCIALE

## *Améliorer la prise en charge des publics en errance*

La refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes défavorisées a entraîné un profond changement dans la manière d'aborder la question de la prise en charge des personnes sans abri ou mal logées, en particulier en donnant la priorité à l'accès au logement de droit commun chaque fois que cela est possible et en visant à orienter les personnes en fonction de leurs besoins plutôt qu'en fonction des places libres dans les différents dispositifs.

Au nombre des avancées opérées en 2011, peuvent être citées :

> la procédure de contractualisation avec les opérateurs du secteur de l'accueil, l'hébergement et l'insertion afin d'opérer un diagnostic partagé de l'offre d'accueil, d'hébergement et d'insertion et préparer une réorientation éventuelle des activités en fonction des nouveaux besoins des publics.

> la mise en place progressive du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) : 80 « évaluateurs » ont été formés afin de remplir un document d'évaluation commun élaboré en partenariat. Le rôle d'observatoire dévolu au SIAO est opérationnel pour le volet urgence, il le sera prochainement pour le volet insertion.

> la mise en œuvre à titre expérimental de la mesure d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) qui facilite l'accès direct au logement.

S'agissant de la campagne hivernale 2011/2012, on note, par rapport à la campagne 2010/2011, une augmentation des demandes au 115 de 13,72 % (passant de 5536 à 6296) et une augmentation de 17,70 % des demandes d'hébergement.

L'engagement financier de l'Etat au titre du dispositif de lutte contre l'exclusion s'est élevé à 5968 377 € (6244470 € en 2010, soit une diminution de 4,62%).

## *Garantir l'exercice du droit d'asile*

L'année 2011 a vu une légère diminution des arrivées de demandeurs d'asile : 334 en 2009, 371 en 2010 et 283 en 2011. Dans le cadre de la régionalisation de l'hébergement des demandeurs d'asile, la Saône-et-Loire a mis 20 places d'accueil de demandeurs d'asile à la disposition du département de Côte d'Or.

La contribution 2011 de l'Etat s'est élevée à 2 807 746 € (contre 2 781 935 € en 2010) permettant de financer 245 places en CADA (2 233 546 €) ainsi que l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en demande d'asile quelle que soit la procédure dont elles relevaient (574 200 €).

## *Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage*

En 2011, quatre nouvelles aires ont été officiellement ouvertes (Digoin, Gueugnon, Bourbon-Lancy et Montchanin) représentant 70 nouvelles places de caravanes.

Elles viennent compléter les 120 places situées sur les aires d'accueil déjà opérationnelles de Mâcon, Louhans, Chalons-sur-Saône, Saint Marcel, Tournus, Torcy en portant le dispositif départemental à 190 places.

Au total 253509€ ont été versés au titre de l'aide au fonctionnement en 2011.

La DDCS en liaison avec la DDT a participé à la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage qui sera validé en 2012.

## *Soutenir les personnes handicapées*

La direction départementale de la cohésion sociale a également en charge depuis la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, la mise en œuvre des politiques relatives à l'insertion sociale des personnes handicapées.

Les principaux outils sont de contribuer au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public-MDPH et de coordonner les financements et interventions des services de l'Etat (Inspection Académique, Direction Départementale de la cohésion sociale, Unité territoriale de la Direction, agence régionale de santé).

Le montant total des dépenses pour l'allocation adulte handicapé (AAH) s'élève à 64 551 792 € dont 71 % pour l'AAH 1 et 29 % pour l'AAH 2.

Les crédits de l'Etat en 2011 au profit de la MDPH se sont élevés à 508 435 € et se sont traduits par la mise à disposition de 6,70 ETP fonctionnaires.

La mobilisation de tous les acteurs en faveur du développement économique et de l'emploi s'est maintenue tout au long de l'année 2011. Si une amélioration de la conjoncture a été observée sur le premier semestre, les efforts se sont poursuivis afin de contenir les effets d'une activité économique ralentie au second trimestre.

#### ► La commission départementale de financement de l'économie

Cette instance, ouverte aux services de l'Etat, aux organisations professionnelles, aux représentants patronaux, aux banques, s'est réunie 3 fois en 2011. La contribution des membres de la commission permet de partager un diagnostic sur la conjoncture économique, faire émerger les difficultés recensées au niveau local et rechercher les solutions susceptibles d'y remédier.

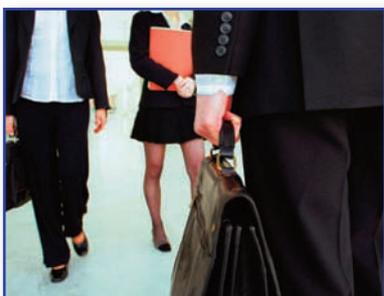
#### ► La médiation départementale de crédit

La cellule opérationnelle qui se réunit sous la présidence du directeur départemental des finances publiques pour assurer le suivi des demandes de médiation de crédit déposées par les entreprises à la banque de France, a tenu 8 séances en 2011.

Au 31 décembre 2011, 375 dossiers ont été examinés depuis le lancement du dispositif, dont plus de la moitié a abouti favorablement.

#### ► La commission des chefs de services financiers (CCSF)

Cette commission étudie les dossiers d'entreprises ayant des difficultés de trésorerie et qui ne peuvent de ce fait pas honorer la totalité de leurs dettes fiscales et sociales et leur propose des plans de règlement. Elle s'est réunie à 7 reprises en 2011 pour examiner 57 dossiers d'entreprises en difficulté qui ont des dettes publiques impayées. Pour 42 d'entre elles (soit près des  $\frac{3}{4}$  des dossiers examinés), la CCSF a décidé d'accorder des plans d'apurement des dettes publiques.



#### ► Les services publics de l'emploi local

Les SPEL ont été réactivés en mars 2011. Animés par le sous-préfet sur chaque bassin d'emploi, ils visent à rassembler l'ensemble des partenaires concernés par les questions de l'emploi (Pôle Emploi, les chambres consulaires, les missions locales, les PUE notamment).

Une attention particulière est accordée au suivi de l'évolution des demandeurs d'emploi (particulièrement les demandeurs de longue durée, les jeunes et les seniors), au délai de satisfaction des offres et au nombre d'entrées en formation. Le SPEL permet de partager un diagnostic et de mettre en place des actions permettant d'apporter une réponse à des problématiques identifiées, telles que les difficultés de recrutement de certains secteurs ou la promotion de l'alternance. Des actions de communication sur les dispositifs mobilisables à destination des entreprises ainsi que l'organisation d'événements de type « rendez vous pour l'emploi » ont permis de favoriser l'intermédiation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises, et de limiter les effets négatifs de la crise.

#### ► Mobilisation de l'APRE (Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi)

Financée par le fonds national des solidarités actives, l'APRE a pour objet de prendre en charge tout ou partie des coûts encourus par le bénéficiaire du RSA lorsqu'il débute ou reprend une activité professionnelle. En 2011, le total des crédits mobilisables s'élevait à 910 497,21 euros. 316 personnes ont bénéficié de l'APRE départemental, dont 163 femmes et 153 hommes.

#### ► La lutte contre l'illettrisme et le soutien à l'insertion professionnelle

Depuis 2011, la DIRECCTE gère le dispositif « d'accès aux compétences clefs », qui permet d'acquérir les savoirs fondamentaux nécessaires à l'insertion professionnelle. En 2011, pour la Saône-et-Loire, 899 personnes ont bénéficié du dispositif, soit 705 orientées par Pôle Emploi et 194 par les missions locales.

#### ► L'insertion par l'activité économique

Dans le champ de l'insertion par l'activité économique, peuvent être cités principalement :

> les ateliers et chantiers d'insertion

22 structures ont développé 30 actions, pour lesquelles 448 postes en contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) ont été mobilisés. L'Etat a engagé 203 663 € pour l'accompagnement de 25 de ces actions, en complément du financement des emplois aidés.

> Les entreprises d'insertion (EI) :

Deux EI ont cessé leur activité (Louhans et Mâcon), une EI a déménagé sur le Chalonnais et une EI a été créée sur le Charolais (activité bâtiment).

On comptabilise 8 EI, pour lesquelles l'Etat a engagé 851 928 € permettant de conventionner 88 postes d'insertion.

> Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)

Bourgogne Intérim, implantée sur le nord du département (Le Creusot-Chalon-sur-Saône), a essaimé sur Mâcon : l'activité a démarré début 2012. En outre, une seconde ETTI, Intersection, a été agréée et lance son activité sur le territoire de Mâcon. Elle prendra notamment en compte l'insertion des travailleurs handicapés.

L'Etat a engagé 255 000 € pour 5 postes d'accompagnement.

#### ► Le fonds social européen (FSE)

95 dossiers ont été programmés en 2011 en Saône et Loire pour un montant de 4 M€ de FSE. Plus de 50% des financements portent sur des actions d'insertion sociale et professionnelle pour des publics éloignés de l'emploi (Plan départemental d'insertion du Département, actions PUE, ateliers et chantiers d'insertion). Sont financées également des actions de développement ou d'orientation vers l'apprentissage (Points A et Centres d'aide à la décision des chambres de commerce et d'industrie et chambres des métiers et de l'artisanat), des actions en faveur de la création d'entreprise, des actions d'orientation vers les métiers de la métallurgie (UIMM). Le FSE soutient les micro-projets associatifs souvent créateurs d'emploi ; 5 micro-projets ont été programmés en 2011 pour un montant de 154 000 €.

#### ► L'alternance

> contrats d'apprentissage : 2674 contrats d'apprentissage ont été conclus en 2011 (2662 en 2010)

> contrats de professionnalisation : 1048 contrats de professionnalisation ont été conclus en 2011, soit une augmentation de 13,6% par rapport à 2010

# 3

# ÉCONOMIE EMPLOI

## ► Chômage partiel

Cette mesure a permis de limiter les licenciements, les entreprises conservant tout ou partie de leurs effectifs pour aborder la reprise dans de bonnes conditions. En 2011, 237 demandes ont été instruites pour 9 561 salariés concernés.

## ► Revitalisation

4 conventions de revitalisation ont été signées en 2011 entre l'Etat et les entreprises suivantes : Fiat Powertrain Technologies, Essex, Philips, Schneider Electric. A ces nouvelles conventions s'ajoutent le suivi de celles toujours en cours : AL-KO, Allia, Freudenberg, Manitowoc, Michelin, Rexam.

Certains territoires touchés par les restructurations économiques bénéficient d'enveloppes relevant du fonds national de revitalisation des territoires (FNRT). Deux zones de Saône-et-Loire sont concernées : le bassin de Chauffailles et le bassin de Le Creusot-Montceau-les-Mines. Elles ont bénéficié, chacune, d'une enveloppe de prêts d'un montant de 1 million d'euros pour soutenir des projets de développement d'entreprises, entre 2009 et 2011.

## ► Contrats aidés

Une enveloppe globale de 4050 contrats unique d'insertion a été mise à disposition.

Pour le secteur non marchand, 3356 contrats uniques d'insertion CUI-CAR ont été prescrits dont 956 cofinancés avec le Département. Les crédits de paiement consommés par l'Etat s'élèvent à 9 134 550 €. Pour le secteur marchand, 438 contrats initiative emploi ont été mis en oeuvre dont 100 cofinancés. Les crédits de paiement représentent 581 196 €.

En 2011 un nouvel opérateur a été habilité à prescrire des contrats aidés au même titre que Pôle emploi et les missions locales : CAP EMPLOI, qui intervient en faveur des travailleurs handicapés.

## ► Secteur agricole

Les aides de la politique agricole commune (PAC 1er pilier et 2nd pilier surface) versées aux agriculteurs par l'Union européenne et l'Etat se sont élevées à 176,4 millions d'€ en 2010 pour environ 17 000 dossiers.

Au titre de l'année 2011, après versement des soldes, ce montant devrait approcher 175 millions d'€.

Une sécheresse est intervenue très tôt dans l'année, touchant durement de nombreuses exploitations agricoles. Aussi la procédure sécheresse a-t-elle été mise en place dès juillet. 3058 dossiers

d'exploitations ont été reconnus au titre des calamités agricoles et ont ainsi pu bénéficier d'une aide globale de 20 millions d'euros. Par ailleurs, 600 exploitations ont sollicité la cellule « paille » du département pour un transport de 36 000 tonnes de paille.

Le solde des derniers dossiers du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (accès à des liquidités, allègement des charges financières et consolidation de l'endettement) mis en oeuvre en 2010 a été versé au cours du premier trimestre 2011. Au total plus de 9 Millions d'euros ont été versés en Saône-et-Loire au titre de ce plan.

En 2011, l'Etat a maintenu son appui aux agriculteurs, par le biais de différentes aides :

- 83 dossiers d'aide à l'installation ont été examinés permettant de répartir 1,3 millions d'euros (Etat et Europe)
- En complément des dotations jeunes agriculteurs, la totalité des demandes de financement de prêts moyen terme spéciaux jeunes agriculteurs (MTS-JA), permettant aux jeunes de réaliser les investissements nécessaires à des conditions favorables, soit 1,05 millions d'€ (Etat et Europe) sollicités, a pu être répartie.
- 2 plans de redressement (dispositif national d'aide aux exploitations en difficulté) ont été agréés pour un engagement financier de 17 595 euros, sur les 8 dossiers examinés.
- 15 demandes d'aide à la réinsertion professionnelle (A.R.P.) et 3 aides à la formation ont été validées pour un engagement global de 44 800 euros.
- Le programme de modernisation des bâtiments d'élevage s'est poursuivi via l'engagement supplémentaire de 57 dossiers, d'un montant moyen de subvention de 35 000 euros par dossier.

Suite au plan d'action pour la mobilisation supplémentaire de bois en Bourgogne dont le cadre a été fixé par le Grenelle de l'environnement et les assises de la forêt, l'année 2011 montre une implication forte des services de l'Etat en Saône-et-Loire pour promouvoir les mesures forestières suivantes : « soutien à l'amélioration de la desserte forestière » et « amélioration des peuplements forestiers ».

## L'intercommunalité

La loi prévoit une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCIFP), par la suppression des enclaves et discontinuités territoriales, ainsi que la réduction significative du nombre de syndicats.

Au cours de l'année 2011, une nouvelle commission départementale de coopération intercommunale a été constituée et s'est réunie à quatre reprises pour travailler sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) élaboré par le préfet. En l'absence d'adoption du schéma, l'année 2012 sera consacrée à la poursuite des objectifs posés par la loi, par le biais notamment, d'une concertation étroite avec les élus.

L'année 2011 se caractérise pour l'essentiel par :

- > l'intégration d'une commune isolée au sein d'un EPCIFP : la commune de Montjay a intégré la communauté de communes de Saint-Germain du Bois ;
- > la fusion des communautés de communes de Bourbon-Lancy et d'Issy l'Evêque, devenues la communauté de communes entre Somme-et-Loire à compter du 1er janvier 2012 ;
- > la dissolution de 10 syndicats de communes et syndicats mixtes.

On dénombre 42 EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2012 contre 43 au 1er janvier 2011 et 184 qui n'en sont pas dotés dont 122 SIMU, 26 SIVOM et 36 syndicats mixtes.

### ► Les schémas de cohérence territoriale

L'élaboration de SCoT est une priorité de l'action de la DDT en matière d'aménagement du territoire. En 2011, l'Etat a été associé aux travaux du SCoT du pays du Charolais-Brionnais et à l'élaboration d'une étude pour un schéma d'aménagement durable du pays du Chalonais.

Deux nouveaux « forums des SCoT » à l'attention des élus et techniciens intéressés ont été organisés en 2011, l'un à Mâcon et l'autre à Sauvignies-les-Mines.

### ► La préservation des espaces agricoles

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles est une nouvelle structure de concertation qui vise à protéger l'activité agricole et à préserver les espaces agricoles menacés par la pression foncière.

Sa réunion d'installation, présidée par le préfet, le 5 octobre 2011 a été l'occasion de constater l'importance de la consommation des espaces agricoles dans le département depuis quelques années. Dans ce cadre, la DDT a réalisé une étude complète de l'évolution du foncier agricole départemental depuis 50 ans, et plus particulièrement de la consommation de ce foncier par l'habitat. Une déclinaison de cette étude à l'échelle du territoire Charolais-Brionnais a aussi été conduite.

### ► La protection de l'eau et la politique des déchets

L'agence de l'eau Loire Bretagne a instruit, en 2011, 93 dossiers de financement représentant un montant d'aide de 2 376 000 € HT. L'entretien et la réhabilitation des milieux aquatiques constituent un axe fort de son activité en relation avec les enjeux identifiés dans le SDAGE, au travers du contrat de rivière du Somin, du contrat territorial Bourbince et du contrat territorial Sud Morvan qui bénéficient de 258 000 € de subvention.

Le bilan des décisions d'aide prises en 2011 par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse s'élève à 7 319 807 €, dont 2 047 637 € pour les actions en faveur de l'eau potable. Cette agence accompagne également la mise en oeuvre de démarches territoriales comme le contrat de rivière Saône (seconde procédure), ou les contrats de rivières du Doubs, de la Grosne, des affluents du Mâconnais et du Chalonnais et de la Seille.

L'ADEME accompagne les collectivités dans la conduite de leur politique des déchets, en collaboration avec le Département, via le fonds

départemental de maîtrise des déchets (FDMD71). L'accord cadre pluriannuel, centré sur les objectifs du Grenelle, privilégie la prévention et la valorisation. L'enveloppe annuelle s'élève à 500 000 €, intégralement dépensée en 2011 pour la part ADEME.

Il existe à ce jour 72 déchèteries dans le département ce qui correspond à une densité bien supérieure à la moyenne nationale

### ► La biodiversité

Natura 2000 : La gestion des sites Natura 2000 est pilotée par l'Etat (DDT et DREAL). En 2011, un nouveau site a été doté d'un document d'objectifs (DOCOB) définissant des objectifs et des mesures de gestion : les étangs à Cistudes d'Europe du Charolais.

15 sites ont été animés pour un coût global d'environ 213 000 € (financement à 50% MEDDTL et 50% FEADER) ce qui correspond à une enveloppe sensiblement identique à celle de 2010.

Après de nombreuses concertations avec l'ensemble des acteurs du territoire, a été arrêtée la première liste locale NATURA 2000 entrée en application le 1er octobre 2011. Elle comporte 21 catégories de documents ou d'interventions devant faire l'objet d'une étude d'incidences et vient renforcer les outils de protection des espèces et du patrimoine naturel situés dans les sites Natura 2000 du département.

### ► La gestion durable des forêts

L'Office national des forêts (ONF) de Bourgogne s'est engagé, aux côtés des propriétaires forestiers publics et privés ainsi qu'après des acteurs de la filière bois de l'association France-nature-Environnement, dans une politique de qualité de la gestion durable des forêts, sous le référentiel PEFC (Pan European Forest Certification). Dans le département, la certification concerne 21 forêts domaniales (la totalité) représentant 15300 hectares et 58 forêts communales et sectionales représentant 11 000 hectares.

### ► Les énergies renouvelables

Le bois énergie occupe une place prioritaire en Saône-et-Loire. C'est notamment le cas pour les réseaux de chaleur urbains, à Autun, ville pionnière en la matière ou à Chalon-sur-Saône, ville déjà équipée d'une chaufferie bois et qui projette la construction d'une unité complémentaire. C'est également vrai pour de nombreuses communes rurales où de plus en plus de bâtiments communaux sont chauffés au bois, comme à Matour, St Léger sur Dheune, Anost, Tramayes, Viré etc.

Dans l'industrie et le secteur tertiaire, on dénombre plus de 40 chaufferies bois.

Les aides de l'Ademe au titre du bois énergie sont attribuées dans le cadre des programmes énergie climat Bourgogne (PECB), et fonds chaleur renouvelable (hors PECB). En 2011, ont été financés 14 études de projet pour un montant d'aide de 52 350 € et 3 projets d'investissements pour un montant d'aide de 881 155 €.

### ► Les contrôles de l'Etat en matière d'environnement

Les différents services de la mission interservices de l'eau (MISE) ont réalisé plus de 5500 contrôles, portant tant sur la chasse que sur la police de l'eau ou encore le respect des normes de potabilisation. Ces contrôles ont révélé 460 situations non conformes, qui ont donné lieu à 142 procès verbaux, 70 procès verbaux d'avertissement et pour le reste des courriers de rappel essentiellement.

L'année 2011 a aussi permis de travailler à l'élargissement de la MISE au domaine de la nature, pour aboutir à la création de la MISEN qui est officialisée à travers la signature d'un arrêté préfectoral en définissant la composition et les missions début 2012.

2011 a également été l'année de la concrétisation des efforts déployés pour la mise en conformité des stations d'épuration : sur les 12 collectivités mises en demeure au titre de la directive européenne ERU, il ne reste plus que deux installations non conformes mais où les travaux engagés aboutiront à une mise aux normes en 2012.

# 4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

236 dossiers au titre de la loi sur l'eau ont été déposés en 2011 (222 en 2010): 229 récépissés de déclaration (219 en 2010) et 6 autorisations (3 en 2010) ont été délivrés.

En ce qui concerne les installations classées pour la protection de l'environnement, 143 récépissés de déclaration (dont 77 concernant des installations d'élevage) et 11 arrêtés d'autorisation ont été délivrés. 68 arrêtés de mise en demeure ont été édictés à l'encontre d'exploitants ne respectant pas les prescriptions réglementaires.

#### ► La protection et la mise en valeur des monuments historiques

La commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) a examiné 8 dossiers, dont 3 ont reçu un avis favorable à l'inscription (dispensaire de la Croix Rouge à Montceau-les-Mines, lycée Nicéphore Niepce à Chalon-sur-Saône, moulin de la sucrerie blanche à Chalon-sur-Saône) et 5 au classement (remparts d'Autun, château de Chassy, Carmel de Mazille, chapelle de la Colombière à Paray-le-Monial, Hospice de la Charité à Mâcon conçu par l'architecte Soufflot). L'année 2011 a notamment vu le lancement de l'important chantier de sauvegarde du bas-côté sud de l'église de Perrecy-les-Forges, fermée au public depuis 2 ans (1,4M € dont 50% Etat).

#### ► Les outils financiers

*Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)*

En 2011, 68 opérations ont été subventionnées pour un montant de 2 137 259 €. A titre d'exemple, on peut citer la plate-forme interdisciplinaire permettant la valorisation du patrimoine via la réalité virtuelle et augmentée (volet GUNZO du grand projet Cluny 2010), l'aménagement d'une voie verte à Saint-Laurent-sur-Saône et la mise en place du guichet unique petite enfance (communauté d'agglomération mâconnaise), l'achèvement du contrat de site conclu en 2006 pour la réindustrialisation du bassin de Chalonnais, la réalisation des maisons de santé pluriprofessionnelles de Tournus et de Tramayes, dans le cadre de la mise en œuvre du plan national en faveur des 250 maisons de santé en milieu rural, une étude complémentaire dans le cadre du schéma d'aménagement numérique et l'étude sur l'influence de l'agglomération lyonnaise sur le sud de la Bourgogne portées par le Département.

#### *Le soutien aux pôles d'excellence rurale labellisés*

En ce qui concerne la 2ème vague, le PER «réseau pour le développement touristique et patrimonial porté par le syndicat mixte du pays du Charolais Brionnais» bénéficiera de 196 000 € du Fonds ministériel mutualisé (FMM) pour la restauration du cloître de la basilique de Paray-le-Monial, en vue notamment d'y accueillir le centre d'initiation à l'architecture et au patrimoine du Pays d'Art et d'Histoire. Il en est de même pour le PER «développement des outils et ressources numériques de l'Autunois», porté par la communauté de communes de l'Autunois qui bénéficiera de 178 000 € de FMM (création de télé-centres, numérisation de cinémas, galeries numériques, etc.)

#### *Le Fonds européen de développement régional (FEDER)*

Dans le cadre du FEDER Programme Opérationnel 2007-2013 Bourgogne d'un montant global de 185 580 603 €, 28 M€ au titre du FEDER depuis le début du programme (soit 21.8% des crédits programmés tous services instructeurs confondus) ont été répartis au profit de la Saône-et-Loire, dont 10.4M € correspondant à des dossiers instruits par la préfecture.

En 2011, 2 136 510 € de FEDER concernant 10 projets instruits en préfecture ont été programmés. On peut notamment mentionner les travaux d'aménagements intérieurs de la Cité de l'entreprise à Mâcon, la restructuration du centre commercial des Prés Saint-Jean à Chalon-sur-Saône, les maisons médicales pluriprofessionnelles de Louhans, Epinac, Tournus, Tramayes et Cuiseaux/Varennes-Saint-Sauveur.

#### *Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)*

46 dossiers instruits par la DDT ont été programmés au titre de l'axe 3 du FEADER pour un montant total de subventions européennes de 4,44 M€. Les projets, essentiellement portés par des collectivités, concernent des investissements au titre du maintien de la population et de revitalisation du milieu rural (cantines, crèches, unités de vie pour personnes âgées, dernier commerce, petit patrimoine architectural).

#### *La dotation d'équipement des territoires ruraux*

En 2011, cette nouvelle dotation regroupant la dotation globale d'équipement (DGE) et la dotation de développement rural (DDR) a permis de financer 145 projets portés par des communes, syndicats intercommunaux et communautés de communes, pour un montant total de 8 296 889 €, soit une enveloppe financière de 10% supérieure à celle de 2010. Après appel à projets, l'enveloppe a été répartie comme suit:

- 46% pour les bâtiments scolaires qui constituent une catégorie prioritaire
- 45 % pour les bâtiments communaux
- 9 % pour les opérations relevant des autres catégories éligibles (projets de développement social et de santé, projets de développement économique et touristique, aménagements de sécurité et d'accessibilité des espaces publics, restauration du patrimoine rural non protégé, couverture numérique)

#### *Les subventions pour travaux divers d'intérêt local*

En 2011, 95 opérations ont été financées pour un montant de 1 328 580 €.

#### *Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales*

Ces concours financiers ont représenté 592 377 022 € en 2011 (hors subventions affectées sur projets).

**E**n 2011, l'inspection académique est devenue la direction académique des services départementaux de l'éducation nationale (DASDEN).

### ► La réforme du lycée

Engagée à la rentrée 2010 avec la réforme de la classe de seconde, la réforme du lycée est entrée dans sa deuxième année d'application grâce à la nouvelle organisation de la classe de première à la rentrée 2011.

A ce niveau, outre la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et du tutorat, il faut mentionner les mesures destinées à améliorer l'étape clé de l'orientation des élèves. Dans la continuité des enseignements d'exploration suivis en classe de seconde, les élèves de première se déterminent pour une série et les enseignements de spécialité correspondants. Ce choix est cependant réversible pour les lycéens qui souhaiteraient changer d'orientation ; les stages passerelles, organisés par les établissements, concrétisent cette possibilité.

Parallèlement à la réorganisation de la voie générale, la réforme de la filière des sciences et technologies industrielles (STI) s'appuie sur un recentrage autour de quatre spécialités, contre douze auparavant, ce qui induit une plus grande polyvalence et la modernisation des contenus de formation, mieux adaptés aux enjeux du monde contemporain.

A terme, l'objectif est de recruter davantage dans cette filière porteuse d'insertion professionnelle.



### ► Scolarisation des élèves en situation de handicap

Une nouvelle unité locale d'inclusion scolaire (ULIS) a été créée à la rentrée 2011 au collège de Châtenoy le Royal, ce qui porte à une douzaine le nombre de tels dispositifs implantés dans les collèges et lycées du département.

Cette unité, destinée aux élèves atteints de déficiences motrices, permet de diversifier les possibilités d'accueil du collège de Châtenoy-le-Royal qui compte déjà une ULIS dédiée à la déficience cognitive.

L'accompagnement des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire, qui mobilise la totalité des emplois de vie scolaire et des assistants ou auxiliaires de vie scolaire, a connu, de nouveau, une progression significative à la rentrée 2011. Ainsi, quelques 1150 élèves des premier et second degrés bénéficient d'un accompagnement personnel, soit 200 de plus que l'année précédente.

### ► Les contrats éducatifs locaux (CEL)

Les CEL signés entre l'Etat et les communes pour organiser les loisirs des jeunes hors du temps scolaire répondent à

deux critères : l'intervention effective des associations locales et la réalisation d'une majorité d'actions en direction des 11-17 ans. Les CEL visent à mettre en œuvre un projet éducatif territorial élaboré par tous les partenaires éducatifs du territoire. Ils constituent un moyen privilégié pour contribuer à garantir l'égal accès des enfants et des jeunes aux savoirs, à la culture et aux sports. 11 contrats ont été finalisés en 2011, avec une priorité donnée à l'échelon intercommunal et aux zones rurales représentant un montant total de subventions de 88 050 €.



### ► L'accompagnement éducatif

Les crédits du centre national de développement du sport (CNDS) financent les activités sportives proposées aux élèves des collèges après les cours dans le cadre du dispositif d'accompagnement éducatif de l'éducation nationale.

En 2011, un montant de 125 709 € a permis la mise en place de 134 modules sportifs (contre 137 276 € pour 153 modules en 2010). Ils ont concerné environ 2 000 élèves.

Cet engagement représente 13,70 % des aides en fonctionnement apportées par le CNDS.

### ► Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement aux Parents (REAAP)

Le REAAP regroupe, recense et mutualise toutes les actions de soutien à la parentalité du département. Il poursuit l'objectif de valoriser les compétences parentales et renforcer les liens parents/enfants. En Saône et Loire, il est copiloté et cofinancé par la direction départementale de la cohésion sociale, le département et la caisse d'allocations familiales. En 2011, 17 actions ont été financées, soit 23 000 € d'aides accordées par l'Etat qui s'ajoutent au 12 000 € que l'Etat verse pour l'animation du réseau.

### ► L'éducation artistique

La poursuite d'une collaboration fructueuse entre les services du rectorat et la direction régionale des affaires culturelles en partenariat avec la DASDEN et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt a favorisé la mise en œuvre des réformes en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Le développement des Contrats Locaux d'Éducation Artistique (CLEA) en milieu rural répond à un souci d'aménagement culturel du territoire et à la généralisation de l'éducation artistique.

Ainsi, L'ARC du Creusot porte un CLEA sur la plupart des communes rurales jouxtant la communauté urbaine Le Creu-

# 5

# ÉDUCATION

sot-Montceau en temps et hors temps scolaire avec ouverture aux familles.

L'association Esox Lucius implantée à Châteauneuf en Brionnais développe un travail en direction des collèges et écoles du Brionnais, et le centre d'art contemporain Franck Poppers (art cinématique) installé à Marcigny œuvre également en éducation artistique et culturelle en temps et en hors temps scolaire.

Les institutions culturelles dotées de services éducatifs s'impliquent en éducation artistique et histoire des arts en facilitant notamment la rencontre avec l'œuvre d'art en direction du plus grand nombre d'enfants et d'adolescents. Parmi ces structures, on peut citer : l'Espace des Arts, L'ARC, l'Abattoir, la Cave à Musique ; les musées Niepce, Greuze, Ursulines, Bibracte, certaines villes ou pays du réseau des villes d'art et d'histoire (Autun, Chalon-sur-Saône) et des associations de lutte contre l'illettrisme telle Livralire.

### ► La participation à des programmes nationaux en faveur de l'éducation à l'image

Les dispositifs d'éducation à l'image (École et cinéma - Collège au cinéma) qui amènent les élèves à travailler à partir de 3 films qu'ils visionnent en salle sont coordonnés par deux exploitants du département qui gèrent les cinémas d'Autun et Digoin. (subventions DRAC et CNC : 9 500 €). Le CNC finance les copies de films présentés aux jeunes élèves ainsi que les brochures pédagogiques.

Le dispositif " Lycéens au cinéma " financé et géré au niveau régional (aide de la DRAC de 20 000 €) connaît aussi un bon développement en Saône et Loire.



### ► Résultats des examens 2011 en Saône-et-Loire

	Diplôme national du Brevet	CAP	BEP	Bac professionnel	Bac technologique	Bac général
Candidats admis	4 973	1 589	997	1 484	1 067	2 373
% réussite	82,80	84,34	76,95	91,94	93,11	94,25

### ► Effectifs des élèves et étudiants à la rentrée 2011-2012

		Public	Privé sous contrat
1er degré	maternelle	17 610	1 276
	élémentaire	29 403	2 552
Second degré	collèges	22 421	3 181
	lycées	14 091	2 138
Sous-total		83 525	9 147
Enseignement supérieur	- Classes post-bac et BTS (en lycées)	1 403	285
	- Université (sites territoriaux Chalon Le Creusot et Mâcon)	1 579	
	- ENSAM Cluny	433	
Sous-total		3 414	285
Enseignement agricole	Lycées et Maisons familiales rurales	1 046	1 069
Sous-total		1 046	1 069
TOTAL		87 985	10 501

## La politique immobilière

La politique immobilière de l'Etat constitue l'un des leviers de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (REATE) et poursuit les objectifs suivants :

- > fournir un cadre de travail adapté aux agents
- > accueillir dans de bonnes conditions les usagers des services publics
- > réduire le coût de fonctionnement des services

Dans le cadre de cette politique, la mise en place du schéma pluriannuel de stratégie immobilière se poursuit. Elle répond à la nécessité d'optimiser l'usage de la cité administrative, et d'intégrer les services supplémentaires permettant d'approcher le ratio de 12 m<sup>2</sup> de surface utile nette par poste de travail pour tous les services.

Pour une meilleure connaissance du patrimoine de l'Etat, l'application CHORUS RE-FX a remplacé le tableau général des propriétés de l'Etat, dans un souci de transparence et de fiabilisation renforcées. Un effort tout particulier a été apporté à la modélisation des sites et à la fiabilisation des données. La DDFIP a été associée, aux côtés des services préfectoraux, à l'actualisation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), qui a pour objectif de dynamiser la politique immobilière de l'Etat, de rationaliser les implantations et les occupations, tout en maîtrisant les coûts financiers qui en découlent. L'année 2011 a vu la concrétisation de 14 aliénations en Saône-et-Loire.



### ► Dématérialisation et guichet unique

#### Les collectivités

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, via l'application nationale ACTES, augmente chaque année régulièrement. Fin 2011, 81 collectivités de Saône-et-Loire ont signé la convention de télétransmission avec l'Etat. ce qui permet d'atteindre 9 822 actes transmis par ce biais en 2011 contre 6 049 en 2010, soit une progression de 62%.

#### Les particuliers

La montée en puissance de la relation dématérialisée des usagers particuliers avec l'administration fiscale est significative puisqu'au cours de l'année 2011, le nombre de télédéclarants a progressé de 12% pour l'impôt sur le revenu (69 888 télédéclarants contre 62 283 en 2010).

#### Les professionnels

Après la mission de recouvrement de la cotisation sur la valeur ajoutée et de la taxe sur les locaux commerciaux en 2010, le transfert au service des impôts des entreprises de la cotisation foncière sur les entreprises offre aux petites et moyennes entreprises un point d'entrée unique pour remplir leurs obligations fiscales, à l'instar du guichet fiscal unique mis en place pour les grandes entreprises.

#### Les exploitants agricoles

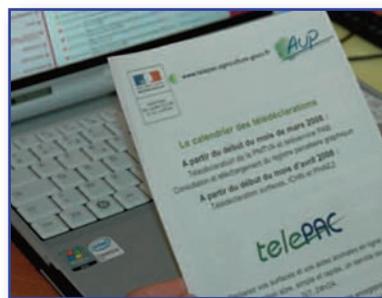
Le développement de la téléprocédure TelePAC s'inscrit dans le cadre plus vaste du développement de l'administration électronique. L'objectif est d'atteindre en 2013, 80% de télédéclarations réalisées par les exploitants agricoles. Dans le département, le taux de télédéclarations est passé de 6% en 2006 à 53% en 2011 pour les dossiers surfaces.

Le taux de télédéclaration pour les dossiers vaches allaitantes (PMTVA) a atteint 85% en 2011, grâce à un accompagnement des différentes organisations professionnelles et de la DDT.

Le taux de télédéclaration pour les dossiers de demande d'aides calamités a dépassé 90%, alors que 2011 correspondait à la première année d'utilisation de l'outil informatique.

Le taux de télédéclaration des aides ovines et caprines est passé de 27% en 2011 à 95% début 2012.

Cette progression rapide traduit la qualité de l'accompagnement qui a été assuré et plus globalement l'adhésion d'une très grande majorité d'exploitants à ces nouveaux modes de déclaration.



### ► Le déploiement du logiciel HEUOS

Le déploiement du logiciel HEUOS sur l'ensemble du réseau des trésoreries permet de favoriser la dématérialisation sous toutes ses formes. Ce développement permet à 1012 entités (communes, établissements publics de santé, EPCI...) du département de consulter leur trésorerie et leur situation budgétaire en temps réel. La transmission des flux budgétaires et comptables s'effectue ainsi de façon totalement dématérialisée et sécurisée.

En matière de dématérialisation des payes, des titres, rôles, mandats et pièces justificatives des collectivités locales, le département affiche un excellent résultat avec un taux de couverture de 81,6% du potentiel cible.

### ► La modernisation des missions foncières

Au titre de sa mission foncière, la DGFIP gère l'état civil de la propriété, qui sert de fondement au calcul des impôts fonciers. Les services en charge de cette mission mettent à jour le plan cadastral désormais informatisé et accessible en ligne, et qui sert notamment à l'Institut Géographique National. Engagée dans la mise en place d'un système de constitution, de gestion et de diffusion des données cadastrales cartographiques sous forme numérique, la DDFIP a signé une convention de numérisation avec le département fin 2011, qui prévoit l'achèvement de la vectorisation de l'intégralité du plan cadastral du département à la fin de l'année 2015.

Les services assurent parallèlement la mission de publicité foncière, qui garantit la sécurité juridique des transactions immobilières. Les notaires peuvent faire établir et enregistrer les actes de cession sous forme dématérialisée et recevoir des réponses dématérialisées par le biais de l'application Télé@ctes. En 2011, le taux de délivrance dans les dix jours des renseignements sur les immeubles est toujours très proche des 100%, à 99,96%.

# 6 MODERNISATION

## ► La démarche Qualipref

Qualipref est une norme de qualité de service rendu aux usagers de la préfecture, qu'ils soient privés (les « clients » des guichets par exemple) ou institutionnels (collectivités locales...).

Elaboré spécifiquement pour le réseau préfectoral par le Ministère de l'intérieur, le label Qualipref reprend les engagements de service relatifs à l'accueil répondant au label Marianne tout en les complétant par des engagements métiers.

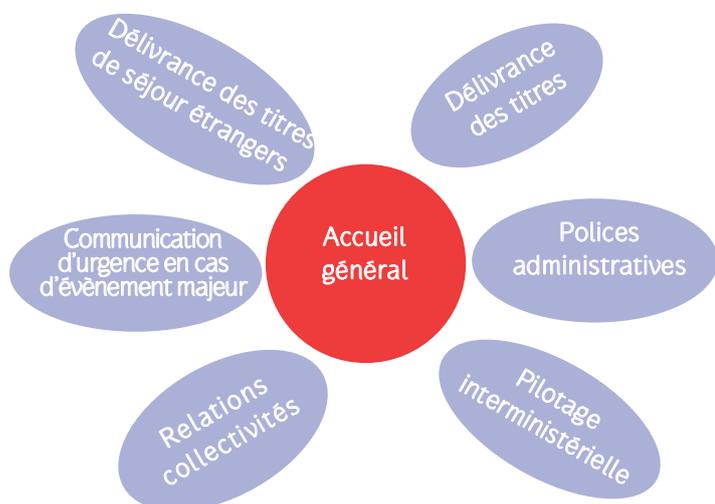
La labellisation Qualipref est délivrée par un organisme indépendant, à la suite d'un audit.

Pour l'obtenir, la préfecture doit respecter un certain nombre d'engagements de service recensés dans le référentiel Qualipref :

> les engagements relatifs au module obligatoire "accueil général" portant sur l'attitude générale des agents vis-à-vis des usagers, et les dispositifs d'accueil (aussi bien physique que téléphonique ou dématérialisé)

> les engagements relatifs à un module « métier » à choisir parmi les 6 suivants :

- délivrances de titres
- polices administratives
- relations avec les collectivités territoriales
- pilotage interministérielle
- communication d'urgence en cas d'évènement majeur
- délivrance des titres de séjour et étrangers



■ Obligatoire

Après avoir effectué un auto-diagnostic des pratiques, la préfecture de Saône-et-Loire a porté son choix sur le module métier « Communication d'urgence en cas d'évènement majeur ».



Le cœur de Qualipref étant la qualité de l'accueil et du service rendu à l'utilisateur, la préfecture a engagé la démarche par la réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des usagers du bâtiment dédié à la délivrance de titres.

Cette enquête a permis de recueillir l'avis ainsi que les attentes du public sur des thèmes divers : l'accueil téléphonique, le contenu du site internet, ou l'accueil physique aux guichets des cartes grises et des permis de conduire.

Elle a mis en lumière l'appréciation positive des usagers sur les services de la préfecture puisque 96% des personnes interrogées se sont déclarées satisfaites, voire très satisfaites, de la qualité de l'accueil en général.

Au-delà de cette appréciation globale favorable, l'enquête de satisfaction a permis d'alimenter la réflexion et les travaux menés par ailleurs par la préfecture pour améliorer la qualité du service rendu.

A titre d'exemple, les usagers ont confirmé leur souhait d'accéder facilement à une information fiable par Internet ou par voie téléphonique.

## La simplification de l'action administrative

### Le logement social locatif

Le système d'enregistrement des demandes (dit « numéro unique ») a été profondément réformé par la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Cette réforme a été finalisée fin mars 2011 par la mise en œuvre opérationnelle du nouveau dispositif informatique d'enregistrement des demandes. Il permet de simplifier les démarches des demandeurs qui n'ont désormais qu'un seul enregistrement à effectuer, même s'ils ciblent plusieurs communes dans leur demande de logement social.



### La mise en place du guichet fiscal unifié

Le guichet fiscal unifié déployé tantôt sous la forme d'un accueil fiscal de proximité, y compris dans les trésoreries en milieu rural où la présence du réseau est ainsi confortée, tantôt au sein des services des impôts des particuliers (SIP) en zone urbaine, permet à tout contribuable d'obtenir une réponse à ses questions fiscales ou la prise en charge de ses demandes, en une seule démarche.

La stabilité du nombre d'utilisateurs se rendant, en période de campagne « déclaration pré-remplie » dans les trésoreries de proximité témoigne de leur importance dans le dispositif de l'accueil.

Le dernier des 8 SIP a été mis en place à Autun en juillet 2011, achevant la mise en place du guichet fiscal unifié sous toutes ses formes dans le département.

### ► Les usagers au centre de l'action de l'Etat

Le nouveau système d'immatriculation (SIV) : ce dispositif mis en œuvre en 2009 permet aux usagers d'obtenir un certificat d'immatriculation auprès d'un professionnel de l'automobile habilité (200 d'entre eux sont habilités en Saône et Loire) ou de continuer à se rendre dans une sous-préfecture ou à la préfecture.

Usant de la proximité qui leur est offerte, il est constaté quotidiennement que les usagers n'hésitent plus à se déplacer d'un département à un autre pour obtenir un titre, comme le récapitule le tableau ci-après.



Département de domicile des demandeurs	Année 2011	Année 2010
Saône-et-Loire	71,88 %	74,87 %
Ain	18,37 %	15,38 %
Rhône	5,63 %	4,68 %
Autres	4,12 %	5,07 %

En ce qui concerne les passeports biométriques, 8,22 % des titres délivrés le sont pour des personnes domiciliées hors du département (8,55 % en 2010).

### Quelques chiffres-clés :

Le nombre de titres délivrés dans le département a augmenté en 2011.

- 90 879 cartes grises (87 609 en 2010)
- 48 844 cartes nationales d'identité (45 104 en 2010)
- 15 364 passeports (14 700 en 2010)
- 21 864 permis de conduire (21 796 en 2010)
- 2 772 titres de séjour (2 651 en 2010)
- 472 personnes ont été naturalisées en 2011 (404 en 2010)
- 473 titres d'identités républicains et documents de circulation pour étrangers mineurs (443 en 2010)
- 6 840 étrangers reçus au guichet de la préfecture (6 440 en 2010)
- 65 mesures d'éloignement exécutées (68 en 2010)

### ► Les interventions

Plus de 460 demandes d'assistance ont traitées, qu'elles émanent de la présidence de la République, de ministères, d'élus ou directement de particuliers. Les principales difficultés et attentes évoquées par les administrés dans leurs requêtes auprès des pouvoirs publics sont les suivantes:

- le surendettement et la précarité,
- l'octroi ou le refus de secours, d'indemnités et d'allocations diverses,- la recherche d'un emploi,
- le niveau des pensions de retraite et le pouvoir d'achat,
- les troubles de voisinage,
- la recherche d'un logement social

### ► Les relations avec les collectivités locales

#### L'appui technique aux collectivités locales

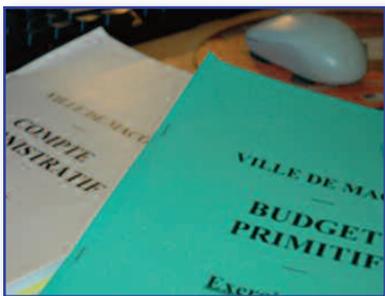
Il s'agit d'une mission permanente des sous-préfectures et de la préfecture qui s'exerce dans des domaines multiples. Le sous-préfet apporte son conseil dans de nombreux dossiers tant en matière de droit applicable aux collectivités (marché public, fonctionnement des conseils municipaux, gestion du domaine public, fonction publique territoriale, etc.) qu'en ma-

# 7 L'ADMINISTRATION AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

tière de finances locales ou d'urbanisme. Dans ce dernier domaine, la sous-préfecture joue bien souvent un rôle de coordination et de médiation, facilitant le dialogue entre les élus et les services de l'Etat en particulier sur les documents d'urbanisme et les autorisations d'occupation des sols (AOS).

Cet appui est également assuré par la DDT dans le domaine du droit des sols (ADS) ; ainsi, en 2011, ce service a instruit 16074 dossiers dans 553 communes. Cette activité a cependant connu une baisse d'environ 6% au cours de l'année 2011, liée notamment à une diminution de 6% du nombre de permis de construire, en concordance avec l'évolution nationale, et de plus de 13% du nombre de déclarations préalables.

Parmi les nombreuses prestations offertes aux collectivités locales par les services de la DDFiP, on peut souligner l'importante mission de conseil menée dans tous les domaines de l'action financière : conseil en matière de fiscalité locale, aide à l'élaboration des budgets locaux, analyse financière, gestion de trésorerie ou conseil juridique.



## *Le contrôle de légalité*

La stratégie de contrôle annuelle concerne particulièrement les domaines de la commande publique, de l'urbanisme, de l'intercommunalité, et de la fonction publique territoriale. Concrètement, les actes soumis au contrôle de légalité sont transmis par les collectivités territoriales directement en préfecture et, pour celles ne dépendant pas de l'arrondissement chef lieu, aux sous-préfectures territorialement compétentes. Les sous-préfets, qui demeurent les interlocuteurs de proximité des élus dans les arrondissements, transmettent ensuite en préfecture ces actes pour examen selon la stratégie de contrôle élaborée chaque année. Ils signent, le cas échéant, les différents courriers

adressés aux élus dans le cadre du contrôle de légalité (lettres d'observation, recours gracieux).

En 2011, 54 620 actes transmissibles ont été reçus en préfecture et sous-préfectures contre 63 302 en 2010 soit une baisse de 13,71 %.

Ces actes sont répartis de la manière suivante par domaine d'activités :

- > actes de la commande publique : 4 299 ;
- > actes de la fonction publique territoriale : 6 807 ;
- > actes d'urbanisme : 9 050 ;
- > décisions de police : 1 201 ;
- > autres actes : 33 263.

Parmi ces actes :

- > 6 908 ont été considérés comme prioritaires ;
- > 6 578 d'entre eux ont été contrôlés, ce qui représente un taux de 95,22% ;
- > 417 actes ont fait l'objet d'observations dont 187 sous forme d'un recours gracieux ;
- > 168 ont été retirés ou réformés après observation, ce qui représente un taux de 89,84 % ;
- > 4 ont fait l'objet d'un déféré et ont été annulés par le juge, conformément aux conclusions du déféré (1 en urbanisme, 2 dans le domaine de la fonction publique territoriale et 1 au plan institutionnel sur l'organisation d'une consultation locale par le Département sur le devenir de la RCEA).

Comme toutes les actions publiques, la performance du contrôle de légalité est évaluée et il en est rendu compte au Parlement dans le cadre du rapport annuel de performance (RAP).

## *Le contrôle budgétaire*

Le contrôle budgétaire est également centralisé en préfecture et une stratégie de contrôle budgétaire est établie annuellement. En 2011, 5 533 actes budgétaires ont été reçus en préfecture et sous-préfectures contre 5 610 en 2010. 121 collectivités ont été retenues au titre de la stratégie prioritaire, ce qui représente plus de 860 actes budgétaires.

La création officielle du service de la communication interministérielle par lettre du Premier ministre en juin 2011 a donné au service la légitimité qui lui manquait et a réaffirmé la logique interministérielle en matière de communication.

Le service a ainsi formé les chargés de communication des directions départementales interministérielles à la communication de crise et les a intégrés à 3 exercices de sécurité civile qui se sont déroulés durant l'année écoulée. Cette année a également vu le renforcement des liens et un plus grand effort de mutualisation des moyens entre les services communication des directions départementales et celui de la préfecture.

L'activité quotidienne du service départemental de la communication interministérielle (SDCI) se décline en plusieurs domaines d'action. 235 communiqués (dont 110 émanant de la DDT) ont été rédigés et envoyés aux rédactions annonçant des visites, événements et campagnes nationales, régionales ou départementales. 22 points presse et conférences de presse ont été organisés. Le service a participé à l'organisation de 10 visites ministérielles et répondu à plus de 200 demandes d'informations de la part de journalistes. 16 articles ont été envoyés à la rédaction du magazine du ministère de l'Intérieur Civique et 7 ont été publiés.

En matière de communication digitale, le service est le gestionnaire au quotidien des sites internet et intranet. 435 000 connexions ont été enregistrées sur le site [www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr). Depuis début 2011, plus de 250 particuliers, collectivités ou entreprises ont saisi la possibilité donnée aux internautes de s'abonner aux actualités mises en ligne par le service. Ouvert depuis début 2011, l'intranet est devenu la source d'information principale des personnels de la préfecture et des sous-préfectures. Hormis les articles régulièrement mis en ligne, le service a participé à l'élaboration de 4 dossiers sur des thématiques internes au ministère. Le service a ouvert au 1er trimestre 2011 une page Facebook dédiée à la sécurité routière. Cette page compte aujourd'hui plus de 190 amis et est co-animée par le SDCI et le pôle sécurité routière de la direction départementale des territoires.

Le SDCI a organisé en 2011 différents événements parmi lesquels on retiendra :

#### ► La journée européenne du patrimoine

Pour la deuxième année consécutive, l'hôtel de la préfecture a ouvert ses portes au public à l'occasion des journées européennes du patrimoine. Par groupes d'une quinzaine de personnes, les visiteurs ont pu admirer les salons de réception de l'hôtel de la préfecture. Cette journée a rencontré un véritable succès en termes de fréquentation avec 800 visiteurs en une seule journée, soit 200 de plus que l'année précédente, mais également en raison de la qualité des visites organisées et commentées par des agents bénévoles de la préfecture.

#### ► Les soirées électorales des élections cantonales

Deux soirées électorales ont été organisées à l'occasion des élections cantonales dans les salons de l'hôtel de la préfecture. Une dizaine de journalistes y ont officié durant les deux soirées. France 3 avait installé un studio dans un des salons de l'hôtel et intervenait en direct sur le plateau de France 3 Bourgogne diffusant notamment des interviews de personnalités locales. Ces soirées ont rencontré un véritable succès d'audience relayé par les médias locaux.

#### ► Mariannes du civisme

La remise des trophées des Mariannes du civisme à 21 communes lauréates du département de Saône-et-Loire pour les élections régionales 2010 a été l'occasion d'une cérémonie organisée dans les salons de la préfecture. Les Mariannes du civisme visent à récompenser les communes qui ont obtenu le plus fort taux de participation lors des différentes élections. Afin de valoriser le comportement civique des jeunes électeurs et de dynamiser l'événement, les élus avaient été invités à venir à la cérémonie accompagnés de leur plus jeune administré ayant voté. L'initiative a rencontré un franc succès auprès des élus et des médias.



Le service départemental de la communication interministérielle s'est également mobilisé lors d'opérations nationales déclinées localement par les services de l'Etat sur une journée ou une semaine. On retiendra ainsi :

#### ► La journée de formation civique et citoyenne des tuteurs et volontaires en engagement de service civique

Pilotée par la direction départementale de la cohésion sociale en liaison avec le service départemental de la communication interministérielle, la journée nationale de l'engagement des jeunes, a été l'occasion de rencontres et d'interventions organisées sur une journée à la préfecture de Saône-et-Loire en mai 2011. Cette journée rassemblait une quarantaine de personnes, tuteurs et volontaires en engagement de service civique. La journée a été largement médiatisée et particulièrement appréciée des volontaires et utile aux tuteurs. La communication autour de cette journée a permis de valoriser le service civique en rappelant aux jeunes l'intérêt de s'engager pour vivre de nouvelles expériences en effectuant une mission au service de la collectivité.

#### ► La semaine européenne de la mobilité et de la sécurité routière, du 16 au 22 septembre

Pilotée par la direction départementale des territoires, cette semaine avait pour objectifs de  
- provoquer un changement de comportements en matière

# 8 COMMUNICATION

de déplacements pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports

- réduire le nombre d'accidents sur les routes.

Jeux de pistes, concours, conférences, essais de véhicules électriques, représentation théâtrales en école primaire..etc, ont été organisés ainsi que l'installation d'un village de la sécurité routière au centre ville de Macon. Ces différentes actions ont ainsi permis de sensibiliser près de 1350 personnes autour de la mobilité et de la sécurité routière.



## ► L'opération interministérielle vacances (OIV)

Les traditionnelles opérations interministérielles vacances sont organisées afin d'informer les vacanciers sur leurs droits en tant que consommateurs et à prévenir par des contrôles renforcés, tout abus ou infraction. Le SDCI a mis en place différents dispositifs autour des OIV afin de mettre en évidence les missions des différentes directions départementales interministérielles qui ont contrôlé l'hygiène, la qualité et la sécurité des produits alimentaires, se sont assurées de la conformité et de la sécurité des produits industriels, ont vérifié l'information du consommateur et la loyauté des transactions et ont veillé à la sécurité des prestations proposées. Ainsi, des reportages ont été proposés aux médias locaux en amont des OIV visant à faire connaître les missions des personnels en charge des contrôles, puis une série de reportages sur le terrain lors d'opérations de contrôles en présence du préfet.

## ► Le programme « Habiter mieux » de lutte contre la précarité énergétique

La direction départementale des territoires, délégation locale de l'ANAH, assure la promotion du programme « Habiter mieux ». Une vaste campagne de communication a été organisée localement et en plusieurs temps. Hormis la diffusion de plaquettes de présentation du programme, la signature du premier contrat local d'engagement par le préfet a été largement médiatisée. Des visites chez des particuliers ayant bénéficié de ces contrats ont été relayées par la presse. Le salon Cité 71 a été l'occasion pour la DDT d'assurer la promotion de ce programme auprès des élus et des médias présents sur les stands. La communication autour de ce programme s'est poursuivie au début de l'année 2012.

## ► La semaine nationale du développement durable, du 1er au 7 avril

La direction départementale des territoires avait retenu le thème fédérateur de réduction de l'emploi des pesticides. Un programme de visites médiatisées d'une exploitation et d'un lycée agricole en ouverture de la semaine a été organisée pour le préfet. Des conférences et un pique-nique écocitoyen des agents de l'Etat ont également marqué cette semaine.



# 9

# L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT EN 2011

<b>► Concours financiers aux collectivités locales</b>	<b>592 377 022 €</b>
dont notamment :	
> dotation globale de fonctionnement : la part du département étant de 111 161 905 €	293 570 256 €
> fonds de compensation pour la TVA :	36 877 628 €
> DGE et DDR : la DGE versée au département étant de 1 590 385 €	9 887 274 €
<b>► Crédits d'intervention de l'Etat et de l'Europe</b>	<b>9 176 769 €</b>
dont :	
> FEDER	2 136 510 €
> FNADT	2 137 259 €
> FEADER	4 903 000 €
<b>► Dépenses de l'Etat payées par l'Agence de Service et de Paiement (hors agriculture)</b>	<b>49 750 093 €</b>
dont :	
> la formation professionnelle	1 858 344 €
> l'emploi	20 733 163 €
> la cohésion sociale	22 548 586 €
> le bonus écologique et remplacement véhicule ancien	4 610 000 €
<b>► Interventions en faveur de l'agriculture</b>	<b>222 850 546 €</b>
<b>► Paiements effectués par l'ANRU</b>	<b>9 008 000 €</b>
<b>► Financement du logement (dont l'ANAH)</b>	<b>3 088 702 €</b>
<b>► Prêts de la caisse des dépôts et consignations (222 logements PLUS - PLAI)</b>	<b>17 418 000 €</b>
dont :	
> logements	14 425 000 €
> foncier	2 993 000 €
<b>► Interventions pour la sécurité et la qualité sanitaire de l'alimentation</b>	<b>1 680 414 €</b>
* * *	
<b>► Montant des recettes de l'Etat (Impôts recouvrés dans le département et ventes de bois par l'ONF)</b>	<b>1 597 116 247 €</b>





Vous pouvez consulter le rapport d'activité des services de l'État complet sur l'internet départemental de l'État : [www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr)



Directeur de publication : François Philizot, préfet de Saône-et-Loire  
Mise en page et conception : service départemental de la communication interministérielle  
Crédit photos : Bernard Billet, SDCI, DDCS, DDT